



PROJET

ALLOCUTION DE

S.E.M. ISSA DOUBRAGNE
(République du Tchad)

PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DES MINISTRES ACP

à la

36^E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

Cotonou (Bénin)

Mercredi 4 décembre 2018,

ALLOCUTION DU PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DES MINISTRES
ACP (REPUBLIQUE DU TCHAD) A LA 36^E SESSION DE L'ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

- *Messieurs les Coprésidents de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE,*
- *Monsieur le Président en exercice du Conseil de l'Union européenne,*
- *Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée parlementaire paritaire,*
- *Honorables invités,*
- *Mesdames et Messieurs,*

Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant vous à cette 36^e session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

C'est pour moi, et pour mon pays, un honneur et un privilège d'être au service du Groupe ACP et du partenariat ACP-UE, en ma qualité de Président en exercice du Conseil des ministres ACP. Je prends toute la mesure de l'immense responsabilité liée à cette fonction, en particulier dans le cadre du processus actuel de négociations en vue de la conclusion d'un accord ACP-UE post-Cotonou.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer mes félicitations à mon prédécesseur, Mme Kamina Johnson SMITH, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de Jamaïque, dont la compétence le dévouement et l'engagement ont permis au Groupe ACP d'adopter son Mandat de négociation en temps utile pour le démarrage des négociations.

Permettez-moi également d'exprimer la reconnaissance du Groupe ACP à l'endroit de la République du Bénin qui a démontré son attachement au partenaire ACP-UE en offrant d'abriter les présentes assises.

En effet, le Conseil des ministres ACP reconnaît que cette décision n'a pas été facile à prendre, au regard du climat actuel d'austérité économique.

De toutes les institutions conjointes créées par l'Accord de partenariat de Cotonou, l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE est celle qui illustre le mieux l'esprit de partenariat équitable et de solidarité mondiale dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice, ainsi que la quête pour la dignité humaine, une vie décente et un développement durable en faveur de tous. L'ordre du jour de la 36^e session de votre Assemblée vous donnera une fois de plus l'occasion de vous pencher sur tous les grands enjeux auxquels nous sommes confrontés à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le thème choisi pour le débat central, à savoir « Post-Cotonou : le futur partenariat ACP-UE après 2020 », paraît tout à fait pertinent et opportun.

Mon pays tient à réitérer son attachement au partenariat ACP-UE, et demeure convaincu que le nouvel accord contribuera à améliorer les conditions de vie de nos populations, dans la mesure où le Mandat de négociation ACP et les Directives de négociation de l'Union européenne se fondent tous deux sur le programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, considéré comme un cadre de référence majeur pour la poursuite de la coopération entre les deux parties. Les objectifs de développement durable (ODD) visent, en définitive, à créer le meilleur environnement possible pour le développement humain et la sécurité humaine, et à réaliser les aspirations de nos populations et leur souhait de vivre dans la dignité humaine, à l'abri des privations et de la peur permanentes.

Messieurs les Co-Présidents,

Au fil des ans, l'Assemblée parlementaire paritaire s'est imposée comme une plateforme d'échanges sur des questions essentielles pour les fondements démocratiques de nos pays entre les Parlementaires des pays du Nord et ceux des pays du Sud. Notre vision de son rôle est double, à savoir : d'une part, promouvoir les processus démocratiques à travers le dialogue et la consultation et, d'autre part, favoriser une meilleure compréhension entre les peuples de l'Union européenne et ceux des États ACP, ainsi que des enjeux du développement.

Je constate avec satisfaction que cette Assemblée est déterminée à s'intéresser de plus en plus aux questions d'actualité relatives à la coopération ACP-UE, notamment la réforme de la gouvernance mondiale, la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), le changement climatique, la crise financière et économique, les processus démocratiques, ainsi que la promotion des droits de l'homme, des libertés civiles et politiques, et de l'État de droit.

Afin de concrétiser cette vision, l'Assemblée parlementaire paritaire doit rester déterminée à œuvrer en faveur d'une transformation des vies de nos populations. J'ai bon espoir que nous saurons utiliser cette plateforme pour promouvoir et réaliser le développement durable de nos pays.

Messieurs les Coprésidents,

Les relations ACP-UE ont revêtu et continueront de revêtir une importance cruciale en tant que cadre pour un dialogue approfondi sur le développement, mais aussi en tant que véritable caisse de résonance pour les opinions politiques et l'élaboration de programmes s'inscrivant dans le cadre de la coopération Nord-Sud. En effet, il s'agit d'un cadre structuré

unique en son genre qui couvre quatre espaces géographiques à l'échelle mondiale. Nous avons tous pleine conscience des mutations drastiques qui se sont opérées sur la scène mondiale depuis la signature de l'Accord de Cotonou. Toutefois, les États membres ACP estiment nécessaire de préserver et de faire fond sur les acquis inestimables ou les droits acquis, les principes et les règles qui nous ont bien servi au titre des Conventions de Lomé et de l'Accord de Cotonou. Parmi ceux-ci figurent notamment les objectifs et les principes communs convenus dans un cadre juridiquement contraignant, ainsi que la flexibilité requise pour s'adapter aux changements profonds en cours sur la scène internationale afin de répondre aux besoins de nos pays respectifs. Il est tout aussi nécessaire de mettre en place un cadre financier approprié permettant de garantir la prévisibilité des ressources fournies aux pays ACP pour financer leurs programmes et projets de développement. Je rappelle ces éléments, parce que ceux qui nous critiquent disent que le Groupe ACP veut perpétuer sa relation du type « donateur-bénéficiaire » avec l'Union européenne. Bien entendu, c'est loin d'être le cas. Dans le même temps, on ne saurait nier le fait que la plupart des États ACP, y compris les pays à revenu intermédiaire, ont encore besoin d'un financement prévisible pour leur développement.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ACP considère qu'il est impératif de faire en sorte que les relations se poursuivent dans un cadre de coopération financière similaire au FED, qui sera spécifiquement mis en place pour garantir la prévisibilité des ressources financières à moyen et long terme.

Messieurs les Coprésidents,

Comme chacun le sait, notre partenariat est caractérisé par une forte asymétrie en terme de pouvoir économique. Ainsi, l'Union européenne

représente la deuxième plus importante économie du monde en valeur nominale et sur la base de la parité de pouvoir d'achat (PPA). Cette année, le PIB de l'Union européenne est estimé à 19,7 mille milliards de dollars américains (en valeur nominale) et à 22 mille milliards (en termes de parité de pouvoir d'achat). Les cellules de réflexion économique et les institutions financières multilatérales ont réalisé une simulation du paysage économique mondial pour la période 2050/60, qui montre que le PIB et le PIB par habitant des pays ACP enregistreront une croissance constante au cours de cette décennie, le PIB par habitant pouvant même dépasser 5 600 dollars américains à l'horizon 2060. Les réserves gigantesques de minerais et d'hydrocarbures, les terres agricoles et les ressources forestières ainsi que les ressources en eau dont disposent les pays ACP constituent une base solide pour l'expansion du commerce et des investissements. A l'échelle nationale, de nombreux pays ACP ont mis en place des mesures stratégiques destinées à promouvoir l'investissement étranger. Toutefois, le nombre d'actions menées au titre de la facilitation des investissements demeure relativement faible et, à cet égard, nous saluons les efforts déployés par la CNUCED en vue d'améliorer cette situation à travers le lancement récent de son Menu d'action globale pour la facilitation des investissements, qui vise à appuyer ce processus en faveur du développement des pays à faible revenu.

Les pays ACP sont disposés à jouer leur rôle dans la réalisation de leurs objectifs à long terme en matière de développement économique. Tout en reconnaissant la contribution que le partenariat de longue date avec l'Union européenne a apportée au développement de nos États, nous sommes conscients que ceux-ci doivent d'abord compter sur leurs propres efforts et atouts, et s'employer également à diversifier leurs partenariats.

Messieurs les Coprésidents,

La vision du Groupe ACP est de devenir une organisation transcontinentale de premier plan œuvrant dans un esprit de solidarité à l'amélioration des niveaux de vie de ses populations à travers la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Le 5 octobre 2018 a marqué l'ouverture officielle du Centre d'information ACP sur la coopération Sud-Sud et triangulaire à Malabo (Guinée équatoriale). Ce Centre rassemblera et diffusera des informations sur les besoins de développement des pays ACP et d'autres pays en développement, créera une plateforme en ligne pour l'échange d'informations sur des études de cas, et servira d'interface avec le Secrétariat ACP à Bruxelles sur la matrice récapitulative des projets, en fournissant des informations sur l'élaboration et l'état de la mise en œuvre des projets intra-ACP.

Notre Mandat de négociation en dit plus long sur notre volonté d'un changement de paradigme dans le nouvel accord. Comme vous le savez sans doute, le Mandat ACP repose sur trois piliers stratégiques, à savoir (i) *le commerce, l'investissement et l'industrialisation*, (ii) *la coopération au développement, la technologie, l'innovation et la recherche*, et (iii) *le dialogue politique et le plaidoyer*.

Cette orientation stratégique nous permettra d'engager des actions plus précises, de manière à éviter le chevauchement et la dispersion des efforts et des ressources. Elle prend également en compte le principe de subsidiarité, de proportionnalité et de complémentarité dans les relations du Groupe avec d'autres organisations et partenaires.

Ce que nous visons, en tant que pays ACP, c'est un partenariat qui contribuera à la transformation de nos économies. Nous sommes déterminés à promouvoir la croissance, l'innovation, l'industrialisation, le commerce ainsi qu'à revaloriser nos produits, dans l'objectif ultime de créer des emplois et d'améliorer le niveau de vie de nos populations. C'est uniquement de cette manière que les pays ACP peuvent aspirer à réduire

le déséquilibre dans leur partenariat avec l'Union européenne, et à devenir moins dépendants de l'aide au développement.

En attendant, nous souhaitons conclure un pacte de développement avec des responsabilités différenciées et complémentaires pour le bien-être des populations des pays du Sud, conformément aux objectifs de développement durable.

Messieurs les Coprésidents,

Dans le monde agité d'aujourd'hui, caractérisé par des crises financières, environnementales, sécuritaires et politiques récurrentes et aiguës, il ne fait aucun doute que tous les pays sont mieux lotis dans un environnement multilatéral qu'en l'absence de celui-ci. Certes, ce système a profité plus à certains pays qu'à d'autres. Toutefois, la solution n'est pas de se retirer du multilatéralisme mais plutôt de réformer ce système pour rendre sa gouvernance plus transparente et plus responsable, ce qui permettra de répondre efficacement aux préoccupations de tous les citoyens de cette planète que nous considérons comme notre maison commune.

Le Groupe ACP est convaincu que le partenariat ACP-UE jouera un rôle majeur à cet égard, dans la mesure où il regroupe une part importante de la population mondiale. Nous avons la conviction que notre partenariat continuera de constituer une base indispensable pour la paix et la stabilité, la coopération et la solidarité internationales, ainsi que pour la recherche de solutions concertées à certains des problèmes les plus pressants au niveau mondial. Au nom du Conseil des ministres ACP, permettez-moi de joindre ma voix au vibrant appel invitant l'Union européenne à soutenir financièrement l'opérationnalisation de la force du G5 Sahel, afin de lutter contre le fléau du terrorisme dans la région du Sahel.

Votre Assemblée, à travers l'adoption d'un éventail de rapports et de résolutions, passera en revue la plupart des défis que je viens d'évoquer.

Comme toujours, le Conseil des ministres ACP attendra avec intérêt de prendre connaissance des résultats de vos travaux, qui revêtent une importance cruciale pour son processus décisionnel.

Ces objectifs et aspirations louables formulées aux niveaux national et international, qui visent à améliorer les conditions de vie de nos populations s'inscrivent dans un contexte caractérisé par l'un des plus grands défis de notre époque, à savoir le changement climatique. Au moment où nous nous préparons pour la COP 24, je voudrais conclure en faisant miennes les observations formulées par le Commissaire européen à l'Action pour le climat et à l'Energie, M. Miguel Arias Cañete, à l'issue de la COP 23 :

« L'esprit de Paris est toujours bien présent. Nous avons accompli des progrès à Bonn sur les questions qui revêtaient une importance particulière pour l'Union européenne, notamment le programme de travail de Paris. Toutefois, nous devons poursuivre sur cette dynamique au cours des mois à venir, car beaucoup reste encore à faire avant la conférence de Katowice l'année prochaine. Le principal objectif doit consister à faire en sorte que le monde garde résolument le cap vers la réalisation de ce qui a été convenu à Paris il y a deux ans ». A cet égard, je voudrais ajouter et souligner que c'est également avec l'appui de l'Union européenne que nous, en tant que Groupe ACP, avons enregistré des avancées sur les questions présentant un intérêt pour les Etats ACP, telles que le dialogue de facilitation de Talanoa, le plan d'action sur l'égalité hommes-femmes, la plateforme des peuples autochtones et les pertes et dommages. Continuons donc à travailler ensemble sur ce programme important pour en sorte que l'Accord de Paris soit appliqué par toutes les parties qui y ont souscrit.

Messieurs les Coprésidents, Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Notre espoir et notre souhait, en cette période où des défis peut-être plus importants encore nous attendent, c'est de tout mettre en œuvre pour aller vers le nouvel accord dans l'esprit du multilatéralisme et de solidarité mondiale consacré par l'actuel Accord de partenariat de Cotonou.

Au moment où nos deux groupes de pays envisagent l'avenir de notre partenariat après 2020, la question qui se pose à nous est de savoir comment faire en sorte que le nouveau cadre de coopération soit plus efficace, stratégique, équilibré et axé sur les résultats, dans l'intérêt de tous.

Je vous remercie de votre aimable attention et souhaite plein succès à vos travaux.